

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
01600 SAINTE EUPHEMIE

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 32

Présents : 26

Pouvoirs : 0

Votants : 26

Date de convocation du Comité syndical :

Le 15/09/2020

Le 23 septembre 2020, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc DESPRAT au siège du Syndicat.

Présents : Thierry DELAMARE, Stéphanie DI RUSCIO, Jean RAY, Jean-François CHANTELOUBE, Pascal CUNY, Fernand BERENGUER, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Gilles DUTREIVE, Michel BADOIL, André MUT, René AUCAGNE, Annie DAYET, Gilles DEMAISON, Didier ALBAN, Cédric FIEF, Christophe COTTAREL, Baptiste COLLET, Hervé ODET, Gérard POYET, Estelle MORIN, Thierry GROSSAT, David POMMIER, Sylvain PERRAUD (Remplaçant Christophe HENRY), Olivier PETIT (remplaçant Gilles CREMET), Brigitte FROMONT (Remplaçante Bernard REY).

Absents excusés : Gilles CREMET (remplacé par Olivier PETIT), Ghislaine LANDE, Bernard REY (remplacé Par Brigitte FROMONT), Christophe HENRY (Remplacé par Sylvain PERRAUD), Yann GALLAY, Bruno BERNARD (Métropole Lyon), Emeline BAUME (Métropole Lyon), Patrick DECEUR (CAVBS), Franck ZWISLER (CAVBS).

Secrétaire de séance : Baptiste COLLET.

OBJET : Election des membres du bureau du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Election du 4^{ème} membre du bureau :

M. Gilles DUTREIVE ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PROCLAMER** M. Gilles DUTREIVE, délégué syndical, élu 4^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 5^{ème} membre du bureau :

M. Jean-François CHANTELOUBE ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PROCLAMER** M. Jean-François CHANTELOUBE, délégué syndical, élu 5^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 6^{ème} membre du bureau :

M. Patrick DECEUR ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PROCLAMER** M. Patrick DECEUR, délégué syndical, élu 6^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 7^{ème} membre du bureau :

M. Jean RAY ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PROCLAMER** M. Jean RAY, délégué syndical, élu 7^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 8^{ème} membre du bureau :

M. Gilles DEMAISON ayant obtenu la majorité absolue, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PROCLAMER** M. Gilles DEMAISON, délégué syndical, élu 8^{ème} membre du bureau et le déclare installé.

Election du 9^{ème} membre du bureau :

Le comité syndical décide de repousser l'élection du 9^{ème} membre du bureau à une séance ultérieure afin d'offrir à un délégué de la Métropole de Lyon l'opportunité d'intégrer le bureau.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200923-2020C05
Affichage le :

29 SEP. 2020

A Sainte Euphémie, le 23/09/2020

**Le Président,
David POMMIER**

